

TIR DES 4 DISTRICTS DU CENTRE EVOLENE

Plan de tir 300 m

Exercice

Rachats	Illimités
Armes	Toutes les armes
Champ des points	Cible A 10
Nombre de coups	5 coups cpc, interruption à volonté
Finance	Frs 5.- (munition comprise)
Distinction	Aucune
Dispositions spéciales	Une passe peut être interrompue à volonté. Libre passage à toutes les cibles.

Cible Section

Dispositions générales	Cette passe est obligatoire pour tous les participants
Armes	Toutes les armes
Champ des points	Cible A 10
Nombres de coups	10, soit 6 coups cpc, 4 en série
Position	Selon dispositions générales et règlement
Finance individuelle	Frs 19.- (munition comprise)
Finance de section	Frs 40.- Section (hors groupement)
Distinction individuelle	Voir dispositions générales

	Distinction pour	Actifs	V et J	SV et Ado
Cat A	Arme libre et fusil standard	89	87	86
Cat D	Mq. Fass 57/03 et Fass 90	84	82	81
Cat B	Fass 57/02	81	79	78

Répartition individuelle	Aucune
Rachat	Aucune
Classement individuel	Selon règlement des 4 Districts du Centre
Classement des sections	Selon règlement des 4 Districts du Centre et selon le règlement du Concours de sections de ce plan de tir.
Prix de section	Selon règlement des 4 Districts du Centre et selon le règlement du Concours de sections de ce plan de tir.

Passe Evolène

Rachats	Aucun
Armes	Toutes les armes
Champ des points	Cible à 10
Nombre de coups	6 coups cpc
Position	Selon prescriptions particulières
Prix de la passe	Frs 18.- munition comprise
Distinction ou rappel	Voir dispositions générales

	Distinction pour	Actifs	V et J	SV et Ado
Cat A	Arme libre et fusil standard	54	53	52
Cat D	Mq. Fass 57/03 et Fass 90	51	50	49
Cat B	Fass 57/02	49	48	47

Répartition immédiate

Points	Cat A	Cat D
60	50.-	60.-
59	30.-	45.-
58	20.-	35.-
57	15.-	28.-
56	10.-	22.-
55		17.-
54		12.-
53		8.-
52		

Passé Art groupe

Rachat	Aucun
Armes	Toutes les armes
Champ des points	Cible A -100
Nombre de coups	5 coups cpc
Position	Selon dispositions générales et règlement
Prix de la passe	Frs 18.- (munition comprise)
Distinction	Voir dispositions générales

	Distinction pour	Actifs	V et J	SV et JJ
Cat A	Arme libre et fusil standard	440	430	425
Cat D	Mq. Fass 57/03 et Fass 90	415	405	400
Cat B	Fass 57/02	395	385	380

Répartition ultérieure	65% du produit des passes aux 50% des tireurs (Prix en espèces ou don en nature)	A. D
-------------------------------	---	-------------

Classement des groupes	A l'addition des 4 résultats obligatoires de la passe ART GROUPE En cas d'égalité, appui par : <u>Le plus haut résultat individuel. Puis les coups profonds du groupe.</u>
-------------------------------	--

Prix du Groupe	Frs 40.-	Voir dispositions générales.
-----------------------	----------	------------------------------

Roi du tir juniors A	La passe section + la passe Evolène
Roi du tir juniors D	La passe section + la passe Evolène
Roi du tir adolescents	La passe section + la passe Evolène

Répartition	Prix aux 3 premiers en cat A et 5 premiers cat D et 4 premiers adolescents.
--------------------	--

DISPOSITIONS GENERALES ET REGLEMENT

ORGANISATION	Société de Tir "La cible" Evolène																		
LIEU	Stand de la Tour à mi chemin Evolène vers les Haudères Balisage dès la route principale.																		
GENRE DE TIR	Concours de section du groupement et hors groupement, groupe et individuel à 300 m																		
DATES DES TIRS	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;">Vendredi</td> <td style="width: 35%;">15.juin 2012</td> <td style="width: 50%;">de 16h à 19h30</td> </tr> <tr> <td>Samedi</td> <td>16.juin 2012</td> <td>de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h</td> </tr> <tr> <td>Dimanche</td> <td>17.juin 2012</td> <td>de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h</td> </tr> <tr> <td>Vendredi</td> <td>22.juin 2012</td> <td>de 16h à 19h30</td> </tr> <tr> <td>Samedi</td> <td>23.juin 2012</td> <td>de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h</td> </tr> <tr> <td>Dimanche</td> <td>24.juin 2012</td> <td>de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h</td> </tr> </table> <p>Les organisateurs se réservent le droit de modifier la durée des heures de tirs et de tirer hors des horaires inscrits.</p>	Vendredi	15.juin 2012	de 16h à 19h30	Samedi	16.juin 2012	de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h	Dimanche	17.juin 2012	de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h	Vendredi	22.juin 2012	de 16h à 19h30	Samedi	23.juin 2012	de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h	Dimanche	24.juin 2012	de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
Vendredi	15.juin 2012	de 16h à 19h30																	
Samedi	16.juin 2012	de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h																	
Dimanche	17.juin 2012	de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h																	
Vendredi	22.juin 2012	de 16h à 19h30																	
Samedi	23.juin 2012	de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h																	
Dimanche	24.juin 2012	de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h																	
DROIT DE PARTICIPATION	<p>Les groupes et tireurs (euses) des sections affiliées à la FST La licence FST est obligatoire pour tous les tireurs (euses)</p>																		
INCRPTIONS	<p>A adresser au moyen des formules annexées: ou www.tir4districts.ch Jusqu'au 10 mai 2012 TIR DES 4 DISTRICTS DU CENTRE Par Henri Beytrison Route de Sonville 42 1983 EVOLENE ou par Internet : beytrisoniramisou@gmail.com</p> <p>(Avec l'âge : Jour-Mois-Année de chaque participant) Les inscriptions peuvent également se faire sur place.</p> <p>Lors de l'inscription, veuillez SVP joindre un bulletin de versement ainsi que l'adresse exacte du responsable des groupes et des sections afin que des prix éventuels puissent y être versés. <u><i>Ceci facilitera grandement le travail des organisateurs. Merci.</i></u></p>																		
RANGEURS	<p>21 coups donnent droit à un rangeurs de 15 minutes. Les réservations seront prises en considération selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.</p>																		
MUTATIONS	Tout tireur inscrit mais empêché, peut être remplacé par un autre tireur de la même société avant qu'il n'effectue son tir.																		
TIREURS	Les tireurs ne pourront figurer que dans un seul groupe et une seule Cat.																		
FORMATION DE GROUPE	<p>Cat.A =Toutes les Armes. Cat.D = Armes d'ordonnances 4 tireurs de la même société forment un groupe Chaque société peut inscrire plusieurs groupes. Lors de l'inscription la liste nominative des tireurs du groupe doit être déposée avant que le premier tireur du groupe ait tiré.</p>																		
TIREUR INDIVIDUEL	Les tireurs individuels sont les bienvenus.																		
CATEGORIE D'AGE	<p>JJ dès 10 ans (accompagnés d'un responsable) JT de 1992 à 1995 Actifs de 1953 à 1991 Vétérants de 1943 à 1952 Séniors-vétérants de 1942 et antérieurs Sur demande, les tireurs doivent prouver leur identité.</p>																		

CATEGORIE D'ARMES	A et D, catégorie B uniquement pour attribution des distinctions.
POSITION	<p>Cat.A Arme libre : à genou Carabine standard : couché bras franc</p> <p>Cat.B Fusil d'assaut 57/02 : appui sur bipied réglementaire</p> <p>Cat.D fusil d'assaut 57/03 : appui sur bipied réglementaire fusil d'assaut 90 : appui sur bipied réglementaire mousqueton : couché bras franc</p> <p>Les vétérans et seniors vétérans peuvent tirer couché appuyé avec le mousqueton. Les séniors vétérans peuvent tirer couché bras franc à l'arme libre. Il n'y a pas d'allègement de position pour J, V et SV aux armes Fusil Standard. Fass 57 et Fass 90</p>
SECURITE	<p>Toutes les armes pourront être contrôlées. A l'intérieur du stand, elles devront se trouver en main des concurrents ou au râtelier, assurées, culasses ouvertes sans magasins et en aucun cas dans une valise ou dans un sac. Une amende ou une disqualification pourrait être appliquée en cas de non-respect de ces règles. Merci de votre compréhension.</p>
ARMES-DERANGEMENTS	Le tireur est responsable des dérangements de son arme, à l'exception des ruptures de matériel.
MUNITION	<p>Elle est comprise dans le prix des passes et est délivrée sur place. Il est formellement interdit de tirer de la munition autre que celle délivrée sur la place de tir par les organisateurs. Les douilles restent la propriété de la société organisatrice.</p>
LIVRET DE TIR	Obligatoire au prix de Frs 12.- Il est gratuit pour les JT et les JJ
PASSE SECTION Prix de section	<p>La passe Groupement est obligatoire pour tous les participants. Aucun</p>
PASSE SECTION FINANCE	<p>Paiement au moyen du bulletin de versement ou par virement bancaire à : Banque Raiffeisen Hérens /1987 Hérérence IBAN : CH25 8059 9000 0012 8623 6 Société de tir La Cible /1983 Evolène CCP de la Banque : 19-871-8 Afin d'éviter des malentendus, nous vous prions de vous munir du récépissé postal ou preuve du paiement par e-banking.</p>
PRIX DE GROUPE	<p>80% de la finance d'inscription aux 50% des groupes classés: A.D 1er Prix Frs 100.- au minimum en espèces ou don en nature pour chaque catégorie.</p>
PRIX ART GROUPE	Répartition ultérieure au 65% du produit des passes aux 50% des catégories: A.D Pour la catégorie B minimum 4 groupes
PRIX PASSE EVOLENE	Répartition immédiate.
PRIX DE SECTION	Voir règlement du concours de section dans ce plan de tir.
ROI DU TIR	<p>Prix aux 8 premiers de la catégorie A Prix aux 12 premiers de la catégorie D Minimum Frs 100.- en espèce ou en nature pour chaque catégorie (minimum 15 participants par catégorie) A l'addition des résultats des passes Groupement + Evolène + 10% de la passe Art groupe En cas d'égalité, appui par : La passe Art groupe, puis par la passe Evolène puis la passe Groupement et par l'âge (selon le règlement FST 1999)</p>

1ère Dame Fass 90	Frs 50.- Prix en espèces ou en nature
1ère Dame Standard	Frs 50.- Prix en espèces ou en nature A l'addition des résultats des passes Groupement + Evolène+ 10% de la passe Art groupe En cas d'égalité, appui par : La passe Art groupe, puis par la passe Evolène puis la passe Groupement et par l'âge (selon le règlement FST 1999)
Roi du tir juniors A	La passe section + la passe Evolène
Roi du tir juniors D	La passe section + la passe Evolène
Roi du tir adolescents	La passe section + la passe Evolène
Répartition	Prix aux 3 premiers en cat A et 5 premiers cat D et 4 premiers adolescents.
DISTINCTION	Le tireur n'a droit qu'à une seule distinction. Si il obtient 3 fois le résultat de la distinction, il recevra un rappel. Il peut être délivré en lieu et place de la distinction, une carte-couronne d'une valeur de Frs 10.- pour une distinction simple de Frs 12.- pour une distinction double et Frs 15.- pour une distinction triple.
REPARTITION IMMEDIATE	Dans la mesure où les répartitions immédiates n'atteigne pas le 65% du produit des passes, la différence est attribuée au concours de groupe ou à l'amélioration de l'échelle de répartition. Les distinctions et les répartitions immédiates sont à retirer sur place, pendant la durée du tir. Aucune prétention ultérieure ne sera pris en considération.
RESULTATS	Les résultats et répartitions ultérieurs seront adressés directement aux chefs de groupes et sections.
DISTRIBUTION DES PRIX	Lors de l'Assemblée des 4-Districts, sur convocation aux personnes concernées.
DISPOSITIONS FINALES	Tout tireur prenant part au tir accepte les dispositions du plan de tir. Les règles de tir de la FST seront appliquées pour tout ce qui n'est pas prévu dans ce plan de tir. Les réclamations éventuelles devront être présentées au plus tard 1 h.après la fin des tirs auprès du CO.
RESTAURATION	Possibilité de manger chaud tous les jours. (raclette) Haudères
APPROBATION	Pour le comité d'organisation Evolène le 13.09.2011 Le président : Le responsable du plan de tir Henri Beytrison Henri Beytrison Pour la FSTV : Eisten,le 19.09.2011 Le chef des tirs libres Hugo Petrus